

Aide à la destruction des frelons asiatiques

Par délibération du 18 octobre 2016, le Conseil municipal de Saint-Junien a établi la possibilité d'une aide financière aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Pour rappel, cette délibération a fixé les modalités permettant aux habitants de Saint Junien de bénéficier de cette aide :

- La demande devra concerner un nid de frelons asiatiques en activité ;
- La destruction du nid devra être effectuée par un organisme ou une entreprise spécialisée et agréée.
- L'aide sera versée uniquement aux particuliers contribuables, propriétaires ou locataires de leur résidence principale à Saint-Junien ;
- Le taux d'attribution de cette aide sera de 50 % du coût, dans la limite de :
 - ✓ 40 euros, pour une intervention simple ;
 - ✓ 75 euros pour une intervention nécessitant des moyens plus importants, selon la taille et l'emplacement du nid ;
- Le demandeur devra transmettre son dossier en mairie dans les deux mois qui suivent l'intervention, avec les documents suivants :
 - ✓ L'imprimé de demande dûment complété et signé ;
 - ✓ La copie de la facture, où figureront la mention « frelons asiatiques », le lieu, la date et le mode d'intervention ;
 - ✓ Un justificatif de domicile ;
 - ✓ Un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière ;
 - ✓ Une autorisation d'intervention du propriétaire du bien si la demande est faite par un locataire.

Pour l'année 2021, les demandes examinées et régulièrement remplies et justifiées représentent un montant total de : 691,25 euros (six cent quatre-vingt-onze euros et vingt-cinq centimes). Le tableau joint en annexe détaille le montant des aides accordées.

Le Conseil municipal, après délibération

- DECIDE de verser aux personnes physiques qui en ont fait la demande et ceci conformément aux conditions demandées la somme totale de 691,25 euros.

- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6188.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

LISTE DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

NOM PRENOM	ADRESSE	ENTREPRISE	DATE DE DESTRUCTION	TOTAL TTC	PRISE EN CHARGE	Nacelle si X
GUINOT Stéphane	700, Roche, route d'Angoulême 87200 saint-Junien	SG3D	28/09/2021	90,00 €	40,00 €	
ONATE Grégory	105, impasse La grosse borne ouest 87200 Saint-Junien	Loc Bras	19/10/2021	85,00 €	40,00 €	
DORGE François	1, rue du point du jour 87200 Saint-Junien	LGCB	18/10/2021	85,00 €	40,00 €	
CES Jean	16 rue de Saint-Amand 87200 Saint-Junien	Loc Bras	12/10/2021	135,00 €	40,00 €	
DELAVIE Daniel	10 route de Saulgond- Glane- 87200 Saint-Junien	F. Ternet	06/10/2021	71,50 €	35,75 €	
CONTAMINE Thérèse	4 place de la Bruyère 87200 Saint-Junien	Loc Bras	30/09/2021	105,00 €	40,00 €	
BRUNEL Jean Pierre	555 route de Cervaloze 87200 Saint-Junien	Loc Bras	30/09/2021	85,00 €	40,00 €	
LACHAUD P'hilippe	La Jalette 87200 Saint-Junien	LGCB	29/09/2021	85,00 €	40,00 €	
GAUTRON Jean Michel	29 route de Manot	F. Ternet	18/09/2021	71,50 €	35,75 €	
GIBAUD Raymond	4, impasse des Anciens Abattoirs 87200 Saint-Junien	F. Ternet	18/08/2021	49,50 €	24,75 €	
Colin Michel	16 rue du Relais 87200 Saint-Junien	F. Ternet	21/08/2021	77,00 €	40,00 €	
MORAND Nathalie	Le petit Saint-Auvent 87200 Saint-Junien	Loc Bras	31/08/2021	85,00 €	40,00 €	
TERRASSIER Genviève	17 avenue d'Estienne D'Orves	LGCB	27/08/2021	85,00 €	40,00 €	
SAUVAGE Guy	Le puy de la Valette	Meunier Vincent	23/08/2021	70,00 €	35,00 €	Pas de rib
BUGEAUD Alexandre	2505 route de Brigueil 87200 Saint Junien	Loc Bras	14/10/2020	100,00 €	40,00 €	
COURTY Samuel	14 Bd de la République 87200 Saint-Junien	LGCB	07/09/2021	90,00 €	40,00 €	
BARRIERE Annie	8 Rue Salvador Allende 87200 Saint-Junien	LGCB	25/10/2021	95,00 €	40,00 €	
REGASSE Patrick	2 allée du Chatelard	SG3D	28 10 2021	90,00 €	40,00 €	
	Liste arrêtée au 31 10 2021		TOTAUX	1 554,50 €	691,25 €	